



## La Fédération FO de l'enseignement demande audience au nouveau ministre

*PPCR et évaluation des enseignants, Rythmes scolaires, situation des collègues stagiaires, inclusions scolaire systématiques, dédoublement des CP en REP+, augmentation des effectifs dans les classes...*

**La FNEC FP FO demande l'ouverture de la discussion pour une rentrée scolaire qui prenne en compte réellement les revendications et les attentes des personnels enseignants !**

Le nouveau ministre de l'Éducation Nationale, M. Jean-Michel Blanquer, vient d'être nommé. Immédiatement, la FNEC-FP FO lui a demandé audience pour connaître ses intentions et porter les revendications des collègues.

[Voir >ICI< la lettre de la fédération FO](#)

***Est-il possible de laisser perdurer l'état dans lequel se trouvent l'école et ses personnels suite aux contre-réformes successives ?***

Rythmes scolaires, réforme du collège, PPCR et évaluation des personnels, inclusions scolaires, situation des collègues stagiaires... sur chacune de ces réformes, le précédent ministère est passé en force, refusant d'écouter les revendications des personnels.

Aujourd'hui, les personnels de toutes catégories sont épuisés, découragés, écœurés par l'accumulation de contre réformes qui ont désorganisé l'école et considérablement dégradé leurs conditions de travail.

Parce que les collègues sont inquiets pour leur avenir, pour leur poste, leur rémunération, leurs garanties statutaires, leur indépendance, ils ont besoin d'un syndicat fort et indépendant qui saura porter haut leurs revendications : **c'est le rôle de FORCE OUVRIERE !**

***A propos de deux annonces présidentielles...***

A peine élu, et dès avant la nomination du nouveau ministre de l'Education nationale, le nouveau Président de la République a fait des annonces pour la rentrée de septembre 2017.

Le SNUDI FO rappelle que dans la Fonction publique, toute annonce, fût-elle du président de la République, ne peut s'émanciper des textes réglementaires en vigueur, définissant nos obligations réglementaires de services, les règles d'affectations, l'avancement sous le contrôle des élus du personnel en CAPD.

**► A propos du dédoublement des CP en REP+, avec les 5160 PE affectés sur des postes « plus de maîtres que de classe » (PARE)**

Le SNUDI FO rappelle que les PE sont des fonctionnaires d'Etat, avec un statut particulier et dont les ORS (Obligations Réglementaires de Service) et les règles d'affectation sont régies par décrets. Il rappelle également que toute opération de carte scolaire nécessite la consultation préalable des CTSD et CDEN. Il est important de préciser que le dédoublement annoncé à grands renforts de publicité, des CP en REP+, comme la diminution souhaitable des effectifs dans tous les CP et dans les autres niveaux, **nécessite la création immédiate des postes correspondants.**

Ainsi, le SNUDI FO revendique la création de **tous les postes nécessaires pour ouvrir toutes les classes**, compte tenu de l'augmentation du nombre d'élèves dans les classes et de l'augmentation prévisionnelle des effectifs, le rétablissement des RASED et la reconstitution des postes de remplaçants. Il demande qu'il soit mis fin au recours aux contractuels et qu'un plan de titularisation des 2500 enseignants contractuels recrutés dans le 1<sup>er</sup> degré soit mis en place.

**IMPORTANT** : Nous apprenons que dans certains départements, des IEN ont reçu des consignes pour contacter des écoles en leur demandant leurs effectifs ainsi qu'une projection de répartition d'élèves en classes de CP à 12 élèves maximum.

**FO alerte les collègues qu'à ce jour, aucune consigne ministérielle en ce sens n'a été donnée et demande aux collègues de contacter immédiatement le syndicat si cela se produisait.**

### ► A propos de l'annonce concernant les rythmes scolaires

Depuis 4 ans, le SNUDI FO dénonce les **conséquences désastreuses des décrets Peillon/Hamon** sur les rythmes scolaires : éclatement du cadre national de l'école, chaque organisation dépendant des orientations et des moyens des municipalités, pagaille dans les établissements et confusion entre le scolaire et le péri-scolaire, dégradation des conditions de travail des PE, accroissement de leur tutelle vis-à-vis des mairies via le PEdT, multiplication des ingérences municipales en matière d'organisation et de pédagogie...

Le SNUDI FO réaffirme sa revendication **d'abrogation des décrets Peillon/Hamon** sur les rythmes scolaires, pour laisser place au rétablissement d'une organisation de la **semaine scolaire commune à toutes les écoles du territoire national** et au **maintien d'un calendrier scolaire national de 36 semaines** et pas une semaine de plus !

Pour FO, ce ne sont ni les Maires, ni les conseils d'école qui doivent décider de l'organisation de la semaine scolaire !

*Sur cette base, FO est disponible pour discuter de ces questions avec le nouveau ministre.*

***Vous avez besoin du syndicat ?  
Le syndicat a aussi besoin de vous !  
Rejoignez-nous ! Syndiquez-vous au SNUDI FO !***

**Le syndicat indépendant de tout gouvernement !**

**Carte 2017 disponible → [>ICI<](#)**

#### **Mes avantages :**

- 1/** Paiement fractionné en plusieurs chèques (autant de mois non commencés en 2017)
- 2/** Paiement par virement bancaire. (nos coordonnées bancaires sont sur le bulletin d'adhésion)
- 3/** 66% de la cotisation est déductible des impôts ou en crédit d'impôt.
- 4/** Assurance professionnelle incluse dans le prix (contrat MACIF-FO *équivalent à MAIF-Autonome de Solidarité*)

***Soit une cotisation qui ne vous coûterait que 4 à 6 euros par mois (toutes déductions faites) !!!***